

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE RIVESALTES À LA CONCERTATION SUR LE TRACÉ DE LA LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

La ville de Rivesaltes est la commune la plus impactée par le nouveau tracé de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan. En effet son territoire sera mité par la construction d'environ 15.2 km de voies ferrées nouvelles. On distingue parmi ces nouvelles infrastructures ferroviaires :

- La ligne nouvelle Montpellier Perpignan : 4 km
- Le raccordement voyageur en direction de la gare de Perpignan : 5.7 km
- Le raccordement fret de la ligne mixte : 5.5 km

Ces trois nouvelles voies ferrées impactent fortement la commune, des maisons situées sur les tracés devront être détruites et des projets agricoles et économiques sont menacés. Voici une liste des différentes nuisances recensées sur leurs parcours :

Liste des nuisances sur le nouveau tracé de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan :

- Une maison d'habitation (parcelle C 1060 et 1061) qui sera détruite
- La sablière Baptiste qui devait être réhabilitée en exploitation agricole bio (parcelles D 794, D 795, D 1272, D1273) sera détruite
- Le Mas Moutou sera totalement enclavé par la ligne nouvelle (parcelle D 1730)
- Impossibilité de maintenir une réserve foncière pour la création d'une halte ferroviaire sur la ligne nouvelle avec le décalage du tracé de la ligne nouvelle vers l'Ouest

Liste des nuisances sur le nouveau tracé du raccordement voyageur en gare Perpignan :

- Casot avec pompage agricole (parcelle D 657) qui sera détruit
- Le tracé viendra s'accoler à une maison d'habitation (parcelles C 1872, C 1873, C 1874, C 1876, C 1877 et C 2266)
- Le tracé viendra s'accoler à une maison d'habitation (parcelles C 1818)
- Le tracé viendra s'accoler à un hangar agricole (parcelle C 55)
- Une habitation légère devra être détruite avenue de l'aéroport (parcelle C 54)
- Le tracé empiète sur les accès et l'aire d'accueil des gens du voyage (parcelle B 744)

Liste des nuisances sur le nouveau tracé du raccordement fret de la ligne mixte :

- Un hangar agricole sera détruit (parcelle D 172)
- Le Mas Figueras devra être détruit (parcelle D 151)
- Un casot avec pompage agricole (parcelle D 56) sera détruit

Les 15.2 km de voies nouvelles ferroviaires vont générer de fortes nuisances sur le territoire rivesaltais. Des préjudices d'autant plus importants que pendant 25 ans toute l'organisation de la ville s'est faite en fonction du PIG (Projet d'Intérêt Général) Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan de 1995 qui grevait le POS puis le PLU de la commune. Durant ces 25 années la planification urbaine et économique de la ville s'est calquée sur ce tracé. Les autorisations d'urbanisme (Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables de Travaux, Permis de Construire...) ont été délivrées ou refusées en fonction de ce tracé du PIG de 1995. Aujourd'hui en créant un nouveau tracé qui sort du PIG de 1995 au droit de la ville de Rivesaltes c'est toute son organisation économique et agricole qui est bouleversée.

De plus il faut mentionner le fait que le raccordement fret de la ligne mixte sur la voie ferrée classique était inexistant sur les cartes du débat public. Il est apparu sur les cartes à la fin du débat public quand la décision a été prise de ne pas réaliser une ligne nouvelle mixte au niveau du passage des Corbières pour baisser le coût de l'infrastructure. Cette nouvelle voie de raccordement fret longue d'environ 5.5 km impacte fortement la commune en détruisant des habitations, imperméabilisant et neutralisant de nombreuses terres agricoles de qualités. Telle une longue bande Ouest-Est elle va totalement miter l'espace et déstructurer l'espace agricole à fort potentiel du secteur de la Gordiole Sud et du Chemin d'Opoul Sud-Est.

Compte tenu de toutes les nuisances qu'il génère, la Commune de Rivesaltes propose des modifications à ce nouveau tracé. Elle demande à ce que la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan reprenne le PIG de 1995 avec une réserve foncière pour la création d'une éventuelle halte ferroviaire. Concernant le raccordement fret de la ligne mixte, la ville suggère un autre tracé qui longe la voie ferrée classique au maximum pour rejoindre la ligne nouvelle mixte en rive droite de l'Agly. **Si le tracé de la ligne nouvelle avec le raccordement voyageur n'est pas décalé dans le PIG de 1995 et si le tracé du raccordement fret n'est pas modifié pour longer au maximum la voie ferrée classique, la commune de Rivesaltes s'opposera au projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan.**